



Des baisses de charges pour 1 300 locataires

GOUSSAINVILLE

PAR ANNE COLLIN

C'EST UNE BONNE NOUVELLE.

Les habitants des résidences Ampère et Grandes Bornes gérées par le bailleur social Coopération et famille voient baisser leurs charges courantes pour 2018. Une différence sur la quittance de loyer de 17,94 € par mois pour 522 logements d'Ampères et de 18,56 € par mois sur pour les 835 locataires des Grandes Bornes. Au total, le différentiel global pour l'année représente plus de 112 000 €, pour le premier quartier et près de 186 000 € pour le second.

Un coup de pouce pour le portemonnaie, dont les locataires ont été avertis par courrier il y a quelques jours, rendu possible notamment grâce à la vigilance de la Confédération nationale du logement (CNL) 95.

DES ÉCONOMIES SUR LE MÉNAGE ET L'EAU

« Nous avons demandé l'état de dépense de l'année précédente, tout épluché et nous nous sommes rendu compte que les provisions étaient surévaluées. Un état de fait que nous avons signalé au bailleur qui a accepté de renégocier les budgets », précise Daniel Cahorel, conseiller fédéral de la CNL. Pour Coopération et famille, ce résultat est le fruit « des rencontres régulières

avec les représentants des locataires, de la volonté du bailleur d'une démarche de sensibilisation et de concertation sur les dépenses de charges ». Et de préciser que deux postes ont particulièrement eu un impact : le nouveau contrat de l'entretien du ménage, et l'eau avec le déploiement des compteurs Techem en télérelève qui « permettent d'avoir une visibilité de la consommation réelle au plus près ».

Une petite victoire pour la CNL 95 qui poursuit en parallèle son action, entamée en 2015, pour réclamer au bailleur des remboursements après les importantes régularisations de charges pour les années 2011 à 2015. Au moins 145 locataires pourraient porter l'affaire en justice.